Au service
des peuples
et des nations

Recrutement d'un consultant pour la définition d'une vision, l'élaboration d'une feuille de route de la politique de tarification carbone et la description des activités à réaliser dans le cadre de l'initiative PMI de la Banque Mondiale et de l'article 6 de l'accord de Paris en Tunisie

Projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone en Tunisie »

Termes de références

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

A travers son article 6, l'accord de Paris a mis en place une nouvelle approche de coopération internationale pour contribuer à relever l'ambition climatique et contenir l'augmentation de la température en dessous de 2°C voire 1,5°C. Cette approche vise à appuyer la mobilisation des acteurs étatiques et non étatiques pour s'engager volontairement dans des actions climatiques de réduction des émissions de GES permettant d'atteindre la neutralité carbone au cours de la seconde moitié du vingt-unième siècle. Quatre ans après l'adoption de l'accord de Paris, il existe un large consensus sur le rôle déterminant de la tarification carbone dans l'atteinte des objectifs de décarbonation de l'économie mondiale.

Plusieurs pays font de plus en plus appel volontairement à la tarification carbone comme un levier de leurs politiques publiques pour répondre aux défis climatiques et atteindre leurs objectifs de réduction des émissions de GES. Au niveau international, la tarification du carbone couvre aujourd'hui 20% des émissions mondiales de GES réparties entre 46 pays et 28 régions. Deux principaux instruments sont utilisés :

- La taxe carbone sur les émissions de GES, cette taxe est souvent utilisée pour réduire la consommation des énergies fossiles. Le recours à la taxe carbone exige une bonne articulation entre l'assiette d'imposition, les secteurs visés, le taux de la taxe carbone et le recyclage des recettes.

-Les systèmes d'échange de quotas d'émission (SEQE) basés sur un plafonnement du niveau d'émission et la création d'un marché carbone selon l'offre et la demande des quotas d'émission. Le SEQE est utilisé principalement en Europe dans les secteurs énergivores tels que le secteur électrique et les industries grosses consommatrices d'énergie.

Le choix d'un instrument de tarification du carbone dépend en général des circonstances nationales et de la politique du pays en matière d'atténuation des émissions de GES. Plusieurs critères de politique publique sont pris en considération notamment la dépendance à l'égard des énergies fossiles, le poids de l'énergie dans l'économie, l'ambition climatique, …

Pour compléter ces deux instruments, l'accord de Paris a ouvert la voie à l'utilisation de nouveaux instruments d'échanges internationaux de crédit carbone. Dans son article 6, l'accord de Paris offre aux pays parties à la CCNUCC la possibilité de recourir à la tarification du carbone comme instrument économique pour atteindre les objectifs annoncés dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) et relever le niveau d'ambition de leurs mesures d'atténuation. L'article 6 de l'accord de Paris propose trois approches de coopération volontaire dans le cadre de renforcement de l'efficience des politiques d'atténuation et l'atteinte des objectifs des CDN au moindre coût :

-Article 6.2 : Les pays ont la possibilité d'utiliser les résultats d'atténuation transférés au niveau international (Internationally Transfered Mitigation Outcomes : ITMO) pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans les CDN. Les pays ayant atteint les objectifs de la CDN ont la possibilité de vendre les crédits carbones à un pays tiers n'ayant pas satisfait ses engagements de réduction de GES.

-Article 6.4 : Mise en place d'un mécanisme de développement durable supervisé par la CCNUCC pour contribuer à l'atténuation des émissions de GES et promouvoir le développement durable. A l'instar des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, la mise en œuvre de ce mécanisme devrait donner lieu à la création d'un marché de vente des crédits carbone ;

-Approche de coopération non marchande : cette approche devrait favoriser l'internalisation d'un prix explicite ou implicite du carbone.

Pour la Tunisie, le recours à la tarification du carbone représente un levier potentiel de politique publique susceptible d'accélérer la transition énergétique, rehausser l'ambition de la CDN en termes de réduction des émissions de GES et favoriser la décarbonation de l'économie Tunisienne à long terme. Dans la mise à jour de la première CDN Tunisienne, la tarification carbone est considérée comme un outil clé pour encourager l'orientation des investissements vers les projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables notamment dans les secteurs à fort potentiel de réduction de GES à l'instar de l'électricité et du ciment.

Dans ce contexte, l'initiative PMR (Partnership for Market Readiness) de la Banque Mondiale représente une opportunité pour appuyer la Tunisie dans sa politique d'atténuation et de mise en œuvre de l'accord de Paris. Il s'agit d'un programme d'assistance technique et financière, destiné à aider les pays en développement et émergents à préparer une feuille de route pour la mise en place des instruments de tarification du carbone. Le projet « Appui à la tarification du carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone en Tunisie » permettra d'accompagner le gouvernement Tunisien dans le processus de renforcement des capacités des parties prenantes en vue de favoriser l'émergence des instruments du carbone dans les secteurs énergivores et appuyer le renforcement de la politique d'atténuation et de décarbonation de l'économie Tunisienne. Ce projet géré conjointement par l'ANME (point focal PMR) et le PNUD (Delivery Partner) comprend une quinzaine d'activités identifiées sur la base de la concertation et l'implication des parties prenantes.

Depuis le démarrage de ce projet en juin 2019, plusieurs activités ont été réalisées :

-La simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie à l'horizon 2050 ;

-La construction des scénarios relatifs à la levée des subventions énergétiques ;

-La construction des scénarios relatifs à la mise en place d'une taxe carbone pour alimenter le Fonds de Transition Energétique (FTE) ;

-L'évaluation macroéconomique de la levée des subventions énergétiques et de l'introduction de la taxe carbone pour alimenter le FTE ;

-La fixation d'un objectif de long terme de l'atténuation des émissions de GES dans le secteur du ciment à l'horizon 2050 ;

-La fixation d'un objectif de long terme pour la production d'électricité renouvelable à l'horizon 2050 ;

- La conception d'un instrument de tarification carbone dans le secteur électrique ;

- La conception d'un instrument de tarification carbone dans le secteur du ciment ;

-L'inventaire des émissions de GES dans le secteur de l'énergie sur la période 2010-2018.

Afin d'appuyer l'opérationnalisation de la politique de tarification carbone et permettre à la Tunisie de participer à l'initiative PMI (Partnership for Market Implementation) de la Banque Mondiale prévue à partir de 2021, le PNUD et l'ANME envisagent de recruter un consultant international ou national pour la définition d'une vision, l'élaboration d'une feuille de route de la mise en œuvre de la politique de tarification carbone en Tunisie et la proposition des activités à réaliser dans le cadre de la nouvelle initiative PMI de la Banque Mondiale.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

La présente mission vise un ensemble d'objectifs complémentaires :

- Doter les pouvoirs publics d'une vision globale en matière de politique de tarification carbone qui prend en considération les enjeux énergétiques, climatiques, économiques et sociaux ;
- Assoir une feuille de route d'opérationnalisation de la politique de tarification énergétique qui intègre la dimension sociale et le concept genre :
- Identifier et décrire les activités à réaliser dans le cadre de la nouvelle initiative PMI de la Banque Mondiale ;
- Identifier et décrire les activités à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 6 de l'accord de Paris dans le secteur de l'énergie ;
- Elaborer une brochure qui résume les activités du projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone »

III. RESULTATS ATTENDUS

1- Une vision globale de politique de tarification carbone est définie
2- La feuille de route de la politique de tarification carbone est élaborée
3- Les activités de l'initiative PMI sont identifiées et décrites
4- Les activités de l'article 6 de l'accord de Paris dans le secteur de l'énergie sont identifiées et décrites
5- Une brochure qui synthétise les activités réalisées du projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone » est élaborée

IV. ACTIVITES A REALISER

Le consultant travaillera sous la supervision du Coordinateur technique du projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone en Tunisie » et le point focale PMR (ANME) en Tunisie.

La mission repose sur la réalisation de cinq activités :

ACTIVITE 1 : DEFINITION D'UNE VISION GLOBALE DE LA TARIFICATION CARBONE EN TUNISIE

Le projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone en Tunisie » a permis de concevoir trois instruments de tarification carbone qui couvrent une partie du potentiel d'atténuation dans le secteur de l'énergie :

-Introduction d'une taxe carbone pour alimenter le FTE ;

-Conception d'un instrument hybride de tarification carbone dans l'industrie du ciment ;

-Conception d’un instrument carbone dans le secteur électrique

Afin de couvrir le maximum du périmètre possible en matière d’atténuation, il est recommandé de définir une vision globale de tarification carbone qui permet d’accélérer la transition énergétique et d’intégrer les dimensions économique et sociale dans la politique publique d’atténuation en Tunisie. La principale tâche du consultant consiste à définir une vision de tarification carbone qui repose sur :

-Le contexte international en matière de lutte contre les changements climatiques

-Le contexte national en matière de transition énergétique

-La révision à la hausse de l’objectif climatique de la NDC

-La cohérence entre objectifs énergétiques et climatiques

-L’articulation entre les instruments de tarification carbone

-La prise en considération des résultats de la mise à jour de la NDC

-L’intégration des dimensions sociales et économiques dans la politique d’atténuation

Pour accomplir cette tâche, l’expert travaillera en étroite collaboration avec les acteurs clés chargés de l’atténuation dans le secteur de l’énergie.

ACTIVITE 2 : ELABORATION D’UNE FEUILLE DE ROUTE POUR OPERATIONNALISER LA POLITIQUE DE TARIFICATION CARBONE

En matière de politique de tarification carbone, les expériences internationales montrent qu’il faut mettre en amont tout un processus de planification des actions à entreprendre pour assurer la réussite d’une politique publique de tarification carbone.

Il s’agit de programmer annuellement les actions à entreprendre et proposer les leviers d’appui à l’implémentation des instruments de tarification carbone notamment :

-L’opérationnalisation des instruments de tarification carbone

-La mise en place d’un processus de gouvernance de la tarification carbone

-La mise en place d’un cadre réglementaire adéquat

-L’intégration de l’équité sociale

-La mise en place d’un plan de communication sur les co-bénéfices de la tarification carbone

Pour élaborer la feuille de route, le consultant est appelé à accorder une attention particulière aux aspects suivants :

-L’acceptation social

-L’intégration du concept genre

ACTIVITE 3 : IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATIVE PMI DE LA BANQUE MONDIALE

L'objectif de cette tâche est d'identifier et de décrire les principales activités à réaliser durant la prochaine initiative PMI de la Banque Mondiale. Les activités à proposer doivent prendre en considération les aspects suivants :
-Les principales orientations stratégiques prévues par le PMI
-Les résultats atteints par le projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition carbone » ;
-Le contexte national en matière de politique de transition énergétique et climatique
Pour chaque activité proposée, il s'agit de décrire :
-L'objectif de l'activité
-La coordination et les parties prenantes concernées par la mise en œuvre
-La description des tâches à réaliser
-Le planning de réalisation de chaque tâche
-Le budget de l'activité

ACTIVITE 4 : APPUI AU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 6 DE L'ACCORD DE PARIS DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE

La mise en œuvre de l'article 6 de l'accord de Paris devrait permettre de créer une nouvelle dynamique de coopération par le biais d'un système d'échange de crédits carbone. L'offre et la demande des quotas d'émission de GES devraient instaurer un marché carbone qui repose sur la mise en œuvre des deux articles suivants :
-L'article 6.2 relatif au transfert des résultats d'atténuation entre les pays
-L'rticle 6.4 relatif au Mécanisme de Développement Durable
A ce titre le consultant doit proposer et décrire l'ensemble des activités à réaliser pour appuyer la Tunisie dans la mise en œuvre de l'article 6 dans le secteur de l'énergie. Ces activités s'articulent autour des axes suivants :
-Les enjeux de la mise en œuvre de l'article 6
-Les leçons à tirer du MDP
-La gouvernance du marché carbone en Tunisie
-L'élaboration d'un portefeuille de projets
-Les projets pilotes à réaliser pour les articles 6.2 et 6.4
-La mise en place d'un système comptabilisation de crédit carbone (MRV, transparence ,…)
-Le renforcement des capacités sur les aspects méthodologiques (double comptage, scénario de référence, additionnalité,…)
Pour chaque activité le consultant décrira les aspects suivants :
-L'objectif de l'activité
-Les tâches à réaliser
-La planification de chaque tâche
-Le budget de chaque activité

ACTIVITE 5 : ELABORATION D'UNE BROCHURE SUR LA POLITIQUE DE TARIFICATION CARBONE EN TUNISIE

Le consultant est appelé à élaborer une brochure sur la politique de tarification carbone en Tunisie, cette brochure prendra en considération les éléments suivants :

-Les résultats atteints dans le cadre du projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition énergétique en Tunisie »
-Les enjeux de la mise en œuvre de l'accord de Paris en matière d'atténuation
-Le contexte national en matière de transition énergétique et les priorités du plan de développement 2021-2025.

V. LIVRABLES ATTENDUS :

1- Une note méthodologique intégrant le planning détaillé de la mission suite à la réunion de démarrage ;
2- Un rapport sur la vision et la feuille de route de la politique de tarification carbone ;
3- Un rapport sur les activités du PMI et de l'article 6 de l'accord de Paris ;
4- Une brochure sur la politique de tarification carbone en Tunisie.

VI. PROFILS RECHERCHÉS ET COMPÉTENCES REQUISES

Profil recherché :

- Au minimum master (Bac +5) en économie, environnement, politique de développement ou équivalent ;
- 10 ans d'expérience professionnelle en matière de politique de tarification du carbone ;
- Références confirmées (études, stratégies, rapports ou travaux d'expertise) en relation avec la tarification carbone ;
- Expérience confirmée en matière de dialogue et concertation avec les parties prenantes ;

Compétences et qualités requises

- Excellente maîtrise de la langue française (écrit et parlé) ;
- Capacités de travailler dans des délais courts et de s'y tenir ;
- Capacité de travailler en équipe.

Il est à préciser que le PNUD autorise au consultant, dans le cadre de cette mission, de coopérer avec un consultant d'appui junior répondant ayant :

- Au minimum master (Bac +5) en économie, environnement, politique de développement ou équivalent ;
- 5 ans d'expérience professionnelle en matière de politique de tarification du carbone.

VII. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA MEILLEURE OFFRE :

➢ **Évaluation des candidatures :**

Les candidatures reçues seront évaluées par un panel de sélection selon la grille de compétences techniques définies ci-dessous.

Une procédure en deux étapes sera suivie pour l'évaluation des candidatures, l'évaluation de la proposition technique ayant lieu avant que la proposition financière ne soit considérée, analysée et comparée.

Seules les propositions financières des candidatures dont la proposition technique satisfait aux exigences du projet seront considérées.

- **Évaluation des offres techniques :**

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leurs conformités aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

Résumé de l'évaluation de la soumission technique		Coefficient de pondération de la note
1.	Note Méthodologique proposée	60%
2.	Expert	40%

Grille d'évaluation :

Critères	Note maximale
Expert :	**40**
Diplôme en économie, environnement, politique de développement ou équivalent Doctorat en économie de l'énergie, de l'environnement ou tout autre domaine pertinent **: 5** Master (Bac +5) en économie, environnement, politique de développement ou équivalent : 3	5
Expérience professionnelle en matière de politique de tarification carbone Plus de 15 ans d'expériences : 15 Entre 10 et 15 ans : 10 Inférieur à 10 ans : 0	15

Références confirmées dans le domaine de l'article 6 de l'accord de Paris Plus de 5 références : 10 Entre 3 et 5 références : 5 Inférieur à 3 références : 0	10
Connaissance dans le domaine de la tarification carbone Plus de 10 références : 10 Entre 7 et 10 références : 5 Inférieur à 7 références : **0**	10
1. <u>Note méthodologique :</u>	**<u>60</u>**
Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la mission à accomplir ? (Il ne s'agit pas de reprendre les TdRs, le soumissionnaire devra montrer qu'il a bien compris ce qui est attendu de lui) : - Les aspects importants des tâches à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ? 10 points - Le déroulement des activités et la planification sont-ils clairs, logiques, réalistes ? et garantissent-ils une réalisation efficace de la mission ? 10 points	20
Le contenu de la méthodologie et le déroulement des activités proposées sont ils bien définis, logiques, réalistes et correspondant aux termes de référence de la mission Tâche 1 : vision de tarification carbone : 5 points Tâche 2 : Elaboration feuille de route : 5 points Tâche 3 : activités PMI : 10 points Tâche 4 : activités article 6 de l'accord de Paris : 10 points Tâche 5 : brochure politique tarification carbone : 5 points	35
Le planning est clair et réaliste	5
<u>Total</u>	**100 Pts**

NB : Seules les offres ayant obtenu une note technique ≥ 70/100 seront retenues pour le dépouillement financier.

- **Évaluation des offres financières :**

La note financière est calculée comme suit :

NFn= (OFmd/ OFn) x 100

NFn ; note de l'offre n

OFmd ; montant de l'offre la moins onéreuse

Ofn : montant de l'offre

- **Choix du soumissionnaire**

L'offre retenue sera celle qui aura la meilleure note globale parmi celles conformes et jugées acceptables.

La note globale est calculée comme suit :

NGn = (70% NTn) + (30% NFn)

NGn: note globale de l'offre n

NTn note technique de l'offre n

NFn : note financière de l'offre n

VIII. DURÉE DE LA MISSION :

La durée de la présente mission s'étalera sur 5 mois à partir de la date de la signature du contrat incluant l'approbation des livrables. L'effort estimé de la présente mission est de 100 hommes jours de travail effectif.
Durant la présente mission, l'expert réalise l'ensemble des activités en étroite concertation avec le PNUD, l'ANME, l'UGP et les parties prenantes.

IX. CALENDRIER DE PAIEMENT :

Livrables	Echéance	% contrat
Livrable 1 : Une note méthodologique finale intégrant le planning détaillé de la mission suite à la réunion de démarrage.	2 jours après la réunion de démarrage	10 % après validation du livrable
Livrable 2 : Un rapport sur la vision et la feuille de route de tarification carbone	2 mois après la réunion de démarrage	35 % après validation du livrable
Livrable 3 : Un rapport sur les activités du PMI et de l'article 6 de l'accord de Paris	4 mois après la réunion de démarrage	35 % après validation du livrable
Livrable 4 : Un rapport sur la brochure	5 mois après la réunion de démarrage	20% après validation du livrable

X. DOCUMENTS REQUIS POUR LA SOUMISSION DES CANDIDATURES

Pour postuler, merci d'envoyer :

- Un CV détaillé, mis à jour et signé du consultant incluant les expériences/références dans le domaine pertinent à la présente mission avec contacts des références à l'appui (noms, adresse email et N° de téléphone) ;

- Un CV détaillé, mis à jour et signé du consultant d'appui incluant les expériences/références dans le domaine pertinent à la présente mission avec contacts des références à l'appui (noms, adresse email et N° de téléphone) ;
- Une note méthodologique rédigée en français ;
- Une offre financière détaillant le taux d'honoraire journalier demandé par le consultant :

Éléments	**Montant**
Taux H/J	
Total pour une durée de 100 H/J	